Je me connecte sur mon compte PARENT COLLÈGE PAUL LANGEVIN a ≡ Menu Connexion e-lyco 1 Je sélectionne mon profil Élève ou Parent 2 → d'un établissement public ou privé d'un établissement agricole public ou privé SAPIA O d'un établissement agricole privé ដំំំំំំំំំំ Enseignant Personnel non enseignant Invité 3 Représentant légal Élève

<u>Une fois connecté</u>

Je vais dans le menu « scolarité service » (4)



Fermer x





Intentions d'orientation

) 2de professionnelle

) 1re année de CAP

 $\hat{\mathbf{a}}$

Deuxième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑ ↓	Rang 1 ^{2d*} Igénérale et technologique ou 2 ^{de} STHR 13	→	
↑ ↓	Rang 2 2 ^{de} professionnelle	÷	۵
	+ Ajouter une intention 12		
Annuler Valider les intentions			

Mes services Intentions d'orientation ① Actualités 🍰 Bourse de Deuxième trimestre 0 DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. collège Orientation **(**) Vos intentions ont bien été validées Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide 🛛 Fiche de est indiquée dans leur fiche de renseignements. renseignements Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne. Paiement des factures 66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : Accédez à l'ENT 🖄 Rang 1 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR **Modifier les intentions** 15

Ensuite je fais mon choix numéro 1 (10)

Et je valide (11)

Pour les voies 2de Pro et CAP.

on vous demande de préciser □ Sous statut scolaire Ou □ Sous statut apprenti

11

14

Je peux éventuellement Ajouter d'autre choix

En ajoutant une intention (12)

Et modifier l'ordre de préférence de mes choix (13)

Sans oublier de valider mes modifications (14)

A tout moment je peux revenir sur ma décision (avant la date limite)

Je consulte ma saisie

et Modifier mes intentions (15)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décide par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.